

Séance du 27 octobre 2020

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**DEPARTEMENT
MOSELLE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	14

Date de convocation :
23/10/2020

COMPTE RENDU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RIMLING

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 28 août 2020**
- **TRAVAUX :**
 - Marché « requalification et effacement des réseaux Rue du Stade » : Résultat de l'ouverture des plis
 - Jardin du Curé : Travaux de réfection du mur et aménagement du jardin
 - Aménagement Mairie : Pièce des Archives
 - Aire de jeux : avancement du projet
 - **Nouveau lotissement** : proposition du bureau d'études BEREST
- **URBANISME** : Instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- **Trame verte et bleue 2020-2023 : Répartition des arbres Achat/Vente**
- **Verger Communal : location ou vente des parcelles pour vergers**
- **Tarifs réglementés de l'électricité : Proposition de groupement de commande de MATEC**
- **Décision modificative budgétaire**
- **Divers**
- **Informations :**
 - *information sur tous les dossiers de demande de subvention*
 - *Retenues de garanties prescrites*

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2020. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Membres présents : Madame BECK Marie-Noëlle, Monsieur BECKRICH Stephan, Monsieur CARRIERE Thierry, Monsieur HEINRICH Roger, Monsieur HEMMERT David, Madame HOELLINGER Anne, Madame HOELLINGER Catherine, Monsieur MOURER Michaël, Monsieur SCHNEIDER Fabien, Monsieur SCHNEIDER Thierry, Monsieur SCHUMACHER Bernard, Madame STEINER Nadine, Monsieur VOGEL Pierre.

Membre absent excusé : Monsieur GABRIEL Didier

Séance du 27 octobre 2020

**2020-43 Instruction des autorisations d'urbanisme par la
Communauté de Communes du Pays de Bitche**

Nomenclature acte – 1.4 Autres types de contrats

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit du sol (ADS) des communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10.000 habitants et plus.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leurs autorisations droit du sol.

L'article 1.2.6 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche indique que, « la Communauté met en place un outil de mutualisation, via la signature de convention, permettant d'assurer l'instruction technique des autorisations au titre du droits des sols ».

Les conventions actuellement en vigueur, fixant les missions et modalités d'intervention du service commun instructeur, ont été conclues « jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Si la reconduction des dites conventions n'intervient pas dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ou l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la commune instruira elle-même ses dossiers à compter de cette date. »

Le conseil municipal a ainsi la possibilité de confier l'instruction technique au service commun instructeur de la Communauté de Communes. L'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ayant eu lieu le 15 juillet 2020, cette décision doit être confirmée par délibération avant le 15 janvier 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention définissant le champ d'intervention du service commun instructeur, les missions respectives des communes et du service, les modalités d'organisation et de financement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à ce service commun d'instruction et, dans l'affirmative, de l'autoriser à signer les documents et conventions qui s'y rapportent.

2020-44 Décision modificative budgétaire n° 1

Nomenclature acte – 7.1 Décision budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la Commune

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020 approuvant le remboursement du crédit relais

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Séance du 27 octobre 2020

Article	Désignation	Section	S	Opération	Proposé	Voté
1641/16	Remboursement d'emprunts	Invest.	D		100.000	100.000
2152/21	Installation de voirie	Invest.	D	131	-6.800	-6.800
2152/21	Installation de voirie	Invest.	D	138	-92.500	-92.500
2158/21	Autres installations	Invest.	D	130	-700	-700

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative comme détaillée ci-dessus

2020-45 Etudes préliminaires - Aménagement d'un nouveau Lotissement Rue du Stade - Choix du bureau d'études pour la mission de maîtrise d'oeuvre

Nomenclature acte – 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des études préliminaires pour l'aménagement d'un nouveau Lotissement et travaux annexes Rue du Stade, la commune a besoin de s'entourer des services d'un bureau d'études pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre.

Après examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet BEREST INGENIERIE de Phalsbourg sur la base d'un forfait de rémunération de 7.215,00 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de retenir la proposition du cabinet BEREST Ingénierie pour un forfait de rémunération de 7 215 € HT.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire y compris la convention de maîtrise d'oeuvre.

2020-46 Subventions aux associations

Nomenclature acte – 7.5 Subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE VERSER UNE SUBVENTION DE :**

- 600 € à l'Association des Arboriculteur de Rimling
- 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rimling
- 400 € à l'union pongiste d'Obergailbach
- 100 € à l'association « Le souvenir Français »
- 100 € à l'Amicale des Secrétaires de mairie du pays de Bitche
- 80 € à l'amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche
- 100 € Jeunes Sapeurs -Pompiers du Secteur de Volmunster
- 500 € Association des Parents d'élèves de la Bickenalbe

Séance du 27 octobre 2020

2020-47 Location des parcelles communales aux exploitants agricoles
Prix du fermage

Nomenclature acte : 7.2 Fiscalité

Vu l'Arrêté du 16 juillet 2020 constatant pour 2020 l'indice national des fermages et sa variation

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- L'indice national des fermages s'établit pour 2020 à 105,33
- La variation de l'indice national des fermages 2020 par rapport à l'année 2019 est de + 0,55 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide que les exploitants ayant loué des parcelles appartenant à la Commune paient un prix des fermages selon cet indice :
Soit pour la Commune de RIMLING un prix de 0,95 € l'are.

2020-48 Marché « Requalification Rue du Stade » - Declaration
d'infructuosité

Nomenclature acte : 1.1 Marchés Publics

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé les travaux de requalification de la rue du Stade.

Il rappelle au Conseil qu'un appel d'offres a été lancé le 14 août 2020 pour ce marché. 4 offres ont été réceptionnées.

Suite à la phase de négociation,
Après présentation du rapport du Maître d'œuvre,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Déclare les offres reçues inacceptables au sens de l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : Les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché public.

- Déclare le marché « Requalification Rue du Stade » infructueux

2020-49 Travaux intérieurs de l'Eglise

Nomenclature acte : 1.1 Marchés Publics

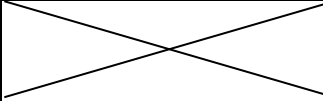
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2019 approuvant les travaux intérieurs de l'église de Rimling et soumet les devis des travaux.

Vu l'avis de la Commission des travaux et finances,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- **DE RETENIR** l'entreprise Hornberger de Goetzenbruck pour un montant de 55 833,33 € H.T.,
- **D'ACQUERIR** le système EVO ou son équivalent pour un prix maximum de 11 000€ HT
- **DE CONSULTER** les entreprises pour la restitution de la polychromie des stations selon un premier devis de 700x14 stations

CONSEIL MUNICIPAL DE RIMLING**Séance du 27 octobre 2020**

Noms Prénoms	Qualités	Signatures
HEMMERT Eric	Maire	
HEINRICH Roger	Adjoint au Maire	
BECK Noëlle	Adjoint au Maire	
BECKRICH Stephan	Conseiller Municipal	
CARRIERE Thierry	Conseiller Municipal	
HEMMERT David	Conseiller Municipal	
GABRIEL Didier	Conseiller Municipal	
HOELLINGER Anne	Conseillère Municipale	
HOELLINGER Catherine	Conseillère Municipale	
MOURER Mickaël	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Fabien	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Thierry	Conseiller Municipal	
SCHUMACHER Bernard	Conseiller Municipal	
STEINER Nadine	Conseillère Municipale	
VOGEL Pierre	Conseiller Municipal	